

République Française
Département de l'Ain
Arrondissement de
Belley
Canton de Lagnieu



COMMUNE DE LEYMENT
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 13 DECEMBRE 2024
N°2024 - 63

Nombre de conseillers : 15
Présents : 10
Absents : 5
Excusés avec pouvoir : 2
Votants : 12

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 décembre, le Conseil municipal de la Commune de Leyment, était rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Lionel KLINGLER, Maire.

Date de convocation :
06/12/2024

Membres présents à la séance : Mesdames Marie-Thérèse Villecourt, Sandrine Bricourt, Monique Nowaczyk, Ophélie Janaudy et Messieurs Alain Peillon, Eric Elie, Cédric Butzer, Denis Renault, Emmanuel Petat.

Objet : ONF Assiette
coupes de bois pour
l'année 2025

Excusés avec pouvoir : Josiane Charmont (a donné pouvoir à Monique Nowaczyk, Romain Grillot (a donné pouvoir à Cédric BUTZER) ;
Excusés : Cindy Rochereau, Morgan Michalet, Brigitte Seve.

Secrétaire de séance : Eric ELIE

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à assier en 2025 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas mettre en place d'assiette de coupes pour l'année 2025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire

Lionel KLINGLER



Envoyé en préfecture le 28/12/2024

Reçu en préfecture le 28/12/2024

Publié le 02/01/2025



ID : 001-210102133-20241213-2024_63-DE